

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue, par visioconférence avec enregistrement audio, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h33.

Présences :

M. le maire  
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun  
Clément Gauthier  
Jeannot Marquis  
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous  
Johanne Thibault  
Josée Marquis

Les membres sont tous présents par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Anick Hudon, est aussi présente par visioconférence à partir du bureau municipal. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

**RÉSOLUTION #2021-23**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Nommer la personne responsable de la bibliothèque;
- 7) Nommer la personne représentante de la bibliothèque parmi les élus;
- 8) Demande d'appui au projet des Grands Jardins du 733;
- 9) Offre de services professionnels-vérification du système de mesure à l'eau usée 2021; (courriel du 3 février)
- 10) Programme pour le financement des infrastructures publiques-Initiative canadienne pour des collectivités en santé;
- 11) Programmation comportant des coûts réalisés et des coûts prévus (TECQ);
- 12) Appui pour le projet de Complexe aquatique de Matane;
- 13) Demande d'appui pour la décentralisation du système de santé;
- 14) Travaux mise aux normes eau potable;
- 15) Rapport d'activité-sécurité incendie année 3 et 4;
- 16) Liste des ventes pour non-paiement des taxes;
- 17) Période de questions;
- 18) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-24**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 1<sup>er</sup> février 2021;

Il est proposé par Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-25**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Jeannot Marquis et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent cinq mille deux cents vingt et soixante-dix-neuf cents 105 220.79\$ et les salaires payés au montant de cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf et trente-quatre cents 5 899.34\$.

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent onze mille cent vingt et treize cent 111 120.13\$.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2021-26**

**NOMMER LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur une proposition de Josée Marquis, il est unanimement résolu de nommer Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière responsable de la bibliothèque municipale; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-27**

**NOMMER LA PERSONNE REPRÉSENTANTE DE LA BIBLIOTHÈQUE PARMIS LES ÉLUS**

Sur une proposition de Johanne Thibault, il est unanimement résolu de nommer Cynthia D'Astous représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-28**

**DEMANDE D'APPUI AU PROJET DES GRANDS JARDINS DU 733**

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre comités de développement du secteur 733 sont fiers de solliciter votre appui pour le projet des Grands Jardins du 733;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs mois, les comités de développement du 733 travaillent ardemment avec des conseillers spécialisés pour détailler et prévoir les ressources dont nous aurons besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à mettre en culture trois grands jardins collectifs pour y faire pousser des légumes racines. Ces légumes seront ensuite transformés et mis à la distribution;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra de produire une variété de légumes qui seront mis en commun pour nourrir les citoyens de nos quatre villages;

**CONSIDÉRANT QUE** ces légumes seront transformés pour répondre aux besoins des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise en tout premier lieu à rejoindre les citoyens qui ont les plus grands besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** des partenariats avec les organismes communautaires nous permettront de distribuer les légumes auprès des citoyens vulnérables;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration des entreprises locales permettra d'offrir divers points de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet collectif nécessite l'embauche d'une personne à la coordination et d'un responsable agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux ressources on vise à faire l'embauche d'ouvriers aux champs;

**CONSIDÉRANT QUE** avec cette équipe, nous solliciterons des bénévoles pour prêter main-forte dans les périodes ciblées;

**CONSIDÉRANT QUE** des équipements doivent être achetés pour permettre le fonctionnement efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de démarrage de ce projet sont importants;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités travaillent très fort pour solliciter des partenaires financiers de différentes natures;

**CONSIDÉRANT QUE** les quatre comités de développement souhaitent obtenir l'appui du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Clément Gauthier et résolu d'appuyer le projet des Grands Jardins 733.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-29**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS-VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE À L'EAU USÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** tel qu'exigé dans le cadre du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de l'offre de services professionnels relativement à l'objet ci-haut mentionnée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de vérification sera réalisée avec des équipements et du personnel spécialisés, en adéquation avec les règlements et bonnes pratiques les plus à jour dans le domaine (ROMAEU);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Julien Ouellet et résolu d'accepter la proposition de Nordikeau au montant de 1 150\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-30**

**PROGRAMME POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES-INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** les besoins constatés d'avoir un lieu adapté, polyvalent et sécuritaire pour la tenue des activités sociales et culturelles des aînés de notre village;

**CONSIDÉRANT** la **résolution #2020-95 de la municipalité** modifiant le plan d'action PFM-MADA avec l'ajout de la mesure : rénover le centre municipal pour offrir un lieu sécuritaire et adapté aux besoins des aînés et de toute la population afin de contribuer à la participation sociale des aînés et des jeunes;

**CONSIDÉRANT** que le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d'action de la Politique des aînés de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de financer une partie des travaux de rénovation via le Programme pour le financement des infrastructures publiques- initiative canadienne pour des collectivités en santé;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : JOHANNE THIBAUT

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme pour le financement des infrastructures publiques initiative canadienne pour des collectivités en santé pour des travaux de rénovation dans le centre communautaire qui permettront l'agrandissement du local des 50 ans et plus et l'amélioration du confort acoustique de la salle communautaire, majoritairement utilisé par les groupes sociaux d'ânés de notre municipalité;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluent dans le Guide du programme qui s'appliquent au projet;

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à assumer tous les coûts non admissibles au programme et tout dépassement de coût associés au projet.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-31**

**PROGRAMMATION COMPORTANT DES COÛTS RÉALISÉS ET DES COÛTS PRÉVUS**

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par Jeannot Marquis et résolu que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-32**

**COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la piscine actuelle est très précaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et âgés);

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane et la MRC de La Matanie ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitaient offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cynthia D'Astous et résolu à l'unanimité :

**QUE**, le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la Ville de Matane dans ses démarches auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **RÉSOLUTION #2021-33**

#### **DEMANDE D'APPUI POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent.

**CONSIDÉRANT** que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux.

**CONSIDÉRANT** que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville.

**CONSIDÉRANT** que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé.

**CONSIDÉRANT** que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination.

**CONSIDÉRANT** que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

**CONSIDÉRANT** que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé.

EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT GAUTHIER

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-34**

**TRAVAUX MISE AUX NORMES EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** avenant #1 remise aux normes de votre logiciel Scada et ordinateur selon la proposition de JLF;

**CONSIDÉRANT** avenant #2 inspections retrait et remise à neuf de votre pompe de distribution 100 mm débit journalier (Remise en place en plus selon le bordereau de travail qui suivra.);

**CONSIDÉRANT** avenant #3 remplacements de différente vanne au niveau des réserves 250 mm fourni par le client, 7 nouvelles vannes de 100 mm sur conduite de drainage et conduite interconnectrice (conduite PVC récupérée) nouvelle conduite des réserves en A I 304 ced 10. Temporaire d'alimentation;

**CONSIDÉRANT** avenant #4 remplacements de la vanne de contrôle d'alimentation d'eau brute modulante et du support d'actuateur. (retrait et remise en place de l'actuateur ajustement des limites ouverture et fermeture.);

**CONSIDÉRANT** avenant #5 remplacements de la pompe de débit de nuits et de son contrôleur. Celle-ci pourra être utilisée pour le raccordement temporaire pour le remplacement des soupapes au sous-sol;

**CONSIDÉRANT QUE** la remise en place de la pompe reconconditionner celle de débit de nuits a une livraison de 48 heures en stock à Toronto;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Johanne Thibault et résolu d'accepter les travaux de mise à niveau, mais de bien s'assurer de ne pas dépasser le 100 000\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-35**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ-SÉCURITÉ INCENDIE ANNÉE 3 ET 4**

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu de prendre acte du rapport d'activités-sécurité incendie année 3 et 4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2021-36**

**LISTE À TRANSMETTRE À LA MRC DE LA MATANIE VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE**, la directrice générale et secrétaire-trésorière a dressé en mars 2021 un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Adelme de procéder à la vente par enchère publique des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Julien Ouellet, et résolu :

**QUE** le préambule mentionné ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de La Matanie pour la vente par enchères publiques de l'immeuble portant le numéro de matricule : 1610-88-9801, 1809-02-3308, 2007-29-6588 et 2309-33-5849.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION #2021-37**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Johanne Thibault, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h59.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Jean-Roland, maire*

---

*Anick Hudon, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*